



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carburants et fioul domestique

Question écrite n° 12840

Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire de bien vouloir lui preciser les raisons de l'augmentation du prix de l'essence et s'il pense etre en mesure de mettre un terme a cette escalade.

Texte de la réponse

Reponse. - Les prix des carburants sont libres en France depuis fevrier 1985 ; ils sont donc fixes par les operateurs petroliers, en fonction des prix pratiques sur le marche international pour le petrole brut et les produits, du cours du dollar et de l'etat de la concurrence dans la distribution francaise. Dans ce cadre, on observe que, pour le supercarburant, les prix moyens hors taxes pratiques en France sont, depuis plusieurs annees, les plus bas d'Europe ; ainsi, en 1988, le prix moyen hors taxes, soit 1,11 franc par litre, aura ete de 12 centimes par litre inferieur au prix pratique en RFA et de 15 centimes par litre inferieur au prix moyen pratique dans la CEE Ce constat general n'est pas remis en cause par la hausse des prix du carburant observee de debut mars a fin avril dernier. Ainsi, la progression des prix hors taxes en France n'a fait que refleter celle des prix du supercarburant sur le marche international de Rotterdam ; dans les autres pays europeens, les prix ont connu des hausses d'ampleur comparable, et le prix moyen hors taxes francais est reste le plus bas d'Europe. En sens inverse, la diminution des cours observee sur les marches internationaux du supercarburant depuis la mi-mai s'est traduite par une baisse des prix sur le marche francais. Apres avoir atteint 5,33 francs par litre le 15 mai dernier, le prix moyen, toutes taxes comprises, du supercarburant est redescendu a 5,30 francs par litre le 26 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12840

Rubrique : Petrole et derives

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2216